

---

## PROCURATION POUR ACTIONNAIRES

---

Le/La soussigné(e) :

**Prénom** : .....

**Nom** : .....

**Domicile** : .....

.....

ou

**Dénomination** : .....

**Forme juridique** : .....

**Siège social** : .....

propriétaire de ..... actions nominatives du Groupe Delhaize SA/NV, ayant son siège social à rue Osseghem 53, 1080 Bruxelles, Belgique, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0402.206.045 ("**Groupe Delhaize**" ou la "**Société**") et/ou de ..... actions dématérialisées du Groupe Delhaize,

sera représenté(e) à l'**assemblée générale ordinaire du Groupe Delhaize qui se tiendra le jeudi 26 mai 2016 à 15 heures (heure belge) au Group Support Office de la Société, square Marie Curie 40 à 1070 Bruxelles, Belgique**, pour le nombre d'actions indiqué ci-dessus, limité cependant au nombre d'actions que le propriétaire a enregistré lors de la date d'enregistrement, c'est-à-dire le jeudi 12 mai 2016 à 23h59 (heure belge), et

**confère par la présente mandat spécial à la personne suivante, avec pouvoir de substitution :**

.....<sup>1</sup>

en vue de le/la représenter à l'assemblée générale ordinaire (et à toute autre assemblée qui aura lieu avec le même ordre du jour, dans le cas où l'assemblée générale ordinaire serait ajournée ou reportée), le cas échéant, de voter sur son report, délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour dans le sens des instructions de vote exprimées ci-après et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour l'exécution de cette procuration.

---

<sup>1</sup> **Attention** – Un conflit d'intérêts potentiel apparaît lorsque :

- vous désignez en tant que mandataire (i) Groupe Delhaize elle-même, une entité contrôlée par elle, un actionnaire contrôlant la Société ou toute autre entité contrôlée par cet actionnaire ; (ii) un membre du Conseil d'Administration ou d'un comité de la Société, d'un actionnaire contrôlant la Société ou toute autre entité contrôlée mentionnée au point (i) ; (iii) un employé ou un commissaire de la Société, d'un actionnaire contrôlant la Société ou toute autre entité contrôlée mentionnée au point (i) ; (iv) une personne ayant un lien de parenté avec une personne physique mentionnée aux points (i) à (iii) ou qui est le conjoint ou le cohabitant légal de cette personne ou une personne liée à cette personne ;
- les procurations renvoyées au Groupe Delhaize n'indiquent pas de mandataire, dans quel cas Delhaize Groupe désignera, en tant que mandataire, un membre du Conseil d'Administration du Groupe Delhaize ou l'un de ses employés.

De plus amples informations relatives aux réglementations concernant les conflits d'intérêts entre les actionnaires et leurs mandataires sont disponibles sur notre site Internet [www.groupedelhaize.com](http://www.groupedelhaize.com), dans la section « Assemblées Générales » (document : Informations sur les droits des actionnaires).

## Ordre du jour

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.
2. Présentation du rapport du commissaire sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.
3. Communication des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015.

Les commentaires du Conseil d'Administration relatifs aux points 1, 2 et 3 ci-dessus sont repris dans la note d'information disponible sur le site Internet du Groupe Delhaize [www.groupedelhaize.com](http://www.groupedelhaize.com).

4. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2015, y compris l'affectation du résultat et approbation de la distribution d'un dividende brut de EUR 1,80 par action (\*).

**Proposition de décision :** approuver les comptes annuels statutaires au 31 décembre 2015, y compris l'affectation du résultat comme suit:

		EUR
Bénéfice de l'exercice	+	364.016.893,29
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	+	615.841.224,44
Résultat à affecter	=	979.858.117,73
Affectation à la réserve légale	-	104.173,10
Dividende brut pour les actions	-	187.656.097,00
Solde du bénéfice à reporter	=	792.097.847,63

Par action, cela représente un dividende brut de EUR 1,80 (\*).

(\*) Ce montant peut fluctuer en fonction du nombre de warrants qui seraient exercés entre la date de la présente convocation et la date d'enregistrement relative au dividende. Le dividende sera payé aux propriétaires d'actions ordinaires à partir du 2 juin 2016 et aux propriétaires d'*American Depositary Shares* (ADRs) à partir du 7 juin 2016.

5. Décharge aux administrateurs.

**Proposition de décision :** donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

6. Décharge au commissaire.

**Proposition de décision :** donner décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

7. Approbation du rapport de rémunération.

**Proposition de décision :** approuver le rapport de rémunération inclut dans la déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2015.

---

## INSTRUCTIONS DE VOTE :

**Veillez indiquer (d'une croix) vos instructions de vote pour chaque proposition de décision.**

<b>Point 1 de l'ordre du jour ne requiert pas de vote</b>	<b>Vote sur la proposition de décision 5</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )
<b>Point 2 de l'ordre du jour ne requiert pas de vote</b>	<b>Vote sur la proposition de décision 6</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )
<b>Point 3 de l'ordre du jour ne requiert pas de vote</b>	<b>Vote sur la proposition de décision 7</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )
<b>Vote sur la proposition de décision 4</b> - vote pour ( ) - vote contre ( ) - abstention ( )	

Si le soussigné n'a pas indiqué d'instructions de vote spécifiques concernant une des propositions de décision ci-dessus ou si, pour quelque raison que ce soit, les instructions de vote données manquent de clarté :

- (i) le mandataire votera en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s) ; OU
- (ii) au cas où le mandataire **a biffé la mention reprise à la ligne précédent sous (i)**, le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant.

\* \* \*

Nous vous rappelons qu'en cas de conflit d'intérêts potentiel, si le soussigné n'a pas donné d'instruction de vote spécifique concernant une des propositions de décisions ci-dessus, ou si, pour quelque raison que ce soit, les instructions données manquent de clarté, le soussigné sera toujours réputé avoir donné un instruction de vote spécifique au mandataire en faveur de la proposition de décision(s) concernée(s).

### NOUVEAUX POINTS À L'ORDRE DU JOUR OU PROPOSITIONS DE DÉCISION

En vertu de l'article 533ter du Code des sociétés, le Groupe Delhaize préparera une procuration modifiée afin de permettre aux actionnaires de donner des instructions de vote spécifiques, si de nouveaux points à l'ordre du jour et/ou propositions de décision nouvelles/alternatives sont valablement ajoutés. Les instructions de vote ci-dessous seront dès lors uniquement d'application si vous ne donnez pas à votre mandataire de nouvelles instructions de vote spécifiques après la date de la présente procuration.

1. Si, en vertu de l'article 533ter du Code des sociétés, **de nouveaux points sont ajoutés** à l'ordre du jour après la date de cette procuration, le mandataire devra (**veuillez indiquer votre choix (au moyen d'une croix)**) :
  - (..) s'abstenir de voter sur les nouveaux points à l'ordre du jour et les propositions de décision concernées ;
  - (..) voter ou s'abstenir de voter sur les nouveaux points à l'ordre du jour et les propositions de décision concernées si il/elle le juge opportun tenant compte des intérêts du soussigné.

Si le soussigné n'indique pas de choix ci-dessus, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les nouveaux points à l'ordre du jour et les propositions de décision concernées. En cas de conflit d'intérêts, le mandataire devra toujours s'abstenir de participer au vote des nouveaux points à l'ordre du jour et des propositions de décision concernées.

2. Si, également en vertu de l'article 533ter du Code des sociétés, **des propositions de décision nouvelles/alternatives sont ajoutées** après la date de cette procuration, le mandataire devra (**veuillez indiquer votre choix (au moyen d'une croix)**) :
  - (..) s'abstenir de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives et voter ou s'abstenir de voter sur les propositions de décision existantes selon les instructions indiquées ci-dessus ;
  - (..) voter ou s'abstenir de voter sur les propositions de décisions nouvelles/alternatives concernées si il/elle le juge opportun tenant compte des intérêts du soussigné.

Si le soussigné n'indique pas de choix ci-dessus, le mandataire devra s'abstenir de voter sur les propositions de décision nouvelles/alternatives concernées et devra voter ou s'abstenir de voter sur les propositions de décision existantes selon les instructions indiquées ci-dessus. Cependant, le mandataire sera autorisé à dévier des instructions de vote indiquées ci-dessus si leur exécution porte préjudice aux intérêts de l'actionnaire. Dans ce cas, le mandataire informera l'actionnaire d'une telle déviation aussi bien que de la justification de son choix. En cas de conflit d'intérêts, le mandataire devra toujours s'abstenir de participer au vote des propositions de décision nouvelles/alternatives.

\* \* \*

Les propriétaires de titres dématérialisés doivent faire parvenir leur procuration signée par courrier, par fax ou par e-mail au plus tard le **vendredi 20 mai 2016** avant 17 heures (heure belge) à Euroclear Belgium, à l'attention de Issuer Services, 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles (Belgique) (e-mail: [ebe.issuer@euroclear.com](mailto:ebe.issuer@euroclear.com) / fax : +32 2 337 54 46).

Les propriétaires de titres nominatifs doivent faire parvenir leur procuration signée à la Société par courrier, par fax ou par e-mail à l'adresse ou au numéro mentionné ci-dessous le **vendredi 20 mai 2016** à 17 heures (heure belge) au plus tard.

Les actionnaires qui souhaitent être représentés par un mandataire doivent en outre satisfaire aux formalités d'enregistrement décrites dans la convocation de l'assemblée générale.

**Cette procuration est irrévocable.** Les actionnaires qui ont donné une procuration peuvent assister à l'assemblée mais ne pourront pas voter personnellement.

**Adresse de la Société :**

Groupe Delhaize SA/NV  
c/o Mme Sandy Paquet  
Square Marie Curie 40  
1070 Bruxelles  
Belgique  
Tel: +32 2 412 75 82  
Fax: +32 2 412 83 89  
e-mail: [generalmeeting@delhaizegroup.com](mailto:generalmeeting@delhaizegroup.com)

Signature : \_\_\_\_\_  
Nom : .....  
Capacité : .....  
Date : .....

Les personnes morales doivent indiquer le prénom, nom et titre de la/des personne(s) physique(s) qui signera/signeront en leur nom la présente procuration. Si le soussigné n'est pas une personne physique qui signe cette procuration pour son propre compte, le signataire déclare et garantit au Groupe Delhaize avoir les pleins pouvoirs pour signer cette procuration pour le compte du soussigné.